



Département de l'Isère

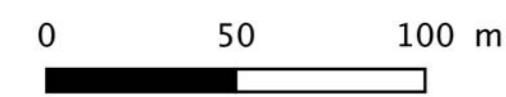
Commune des ROCHES-DE-CONDRIEU

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4a

Plan de zonage au 1/2 000°

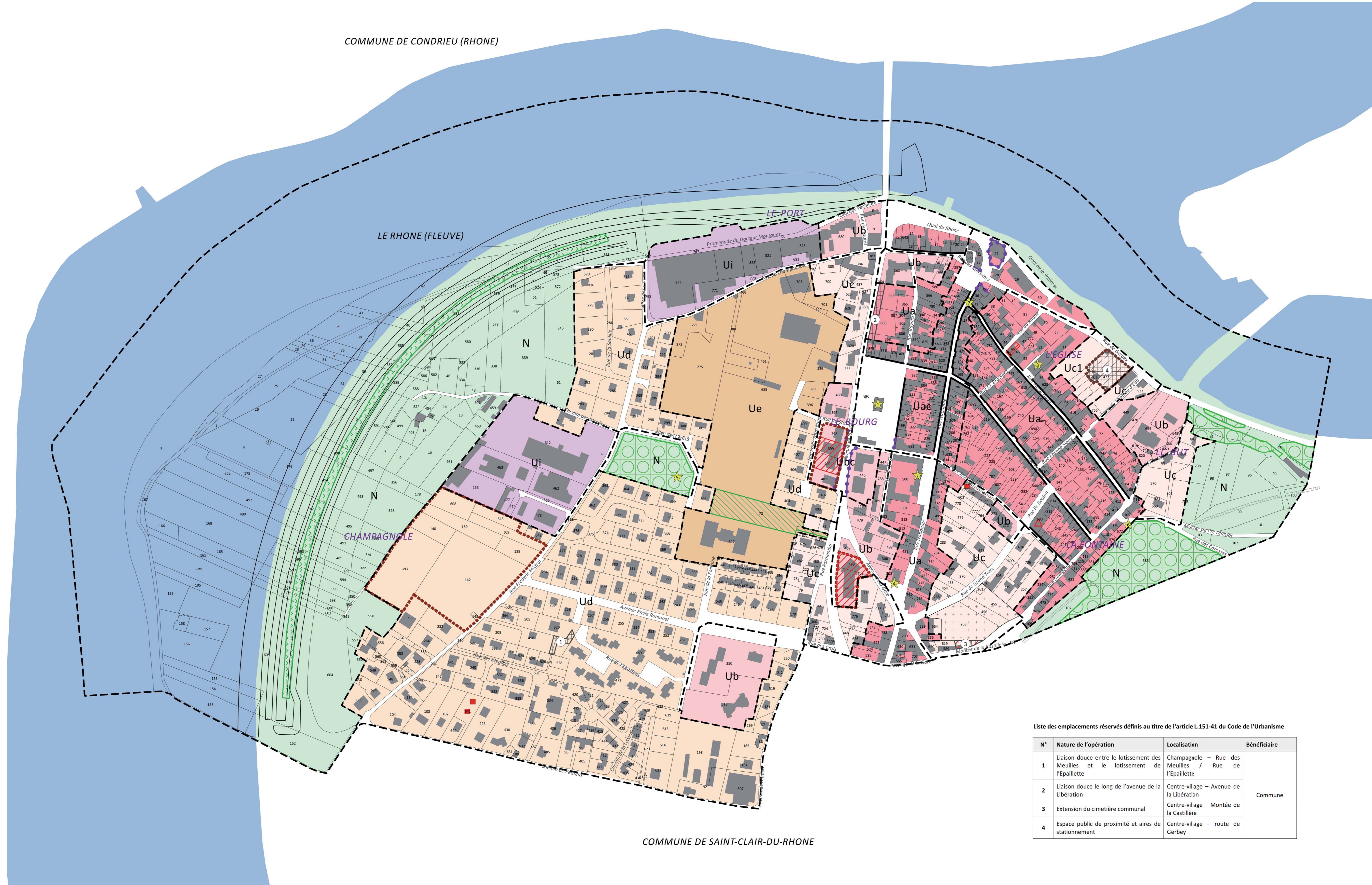
Document approuvé – Février 2018



INTERSTICE SARL
Urbanisme et conseil en qualité environnementale
30 Avenue Général Leclerc / 38200 Vienne // Tel : 04 74 29 95 60 / contact@interstice-urba.com



COMMUNE DE CONDRIEU (RHONE)



COMMUNE DE SAINT-CLAIR-DU-RHONE

Zonage

Zones urbaines

- Zone dense et agglomérée du centre ancien
- Secteur dans lequel l'artisanat et le commerce de détail sont autorisés
- Zone de densification du centre-bourg
- Secteur dans lequel l'artisanat et le commerce de détail sont autorisés
- Zone d'extension du centre-bourg avec une densité plus faible
- Secteur de faible densification, le long de la route de Gerbey
- Zone d'extension du centre à dominante résidentielle
- Zone d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- Zone à vocation économique
- Zone naturelle et forestière**
- Zone naturelle et forestière

Autres prescriptions/informations

- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé (Art. L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de renouvellement urbain (Art. L.151-10 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (Art. L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (Art. L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone de continuité urbaine
- Secteur dans lequel doit être préservée ou développée la diversité commerciale (Art. L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Pelouse sèche à protéger (Art. L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Site et/ou sol potentiellement pollué (Art. R.151-31 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti à protéger (Art. L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Construction non cadastrée (reportée à titre indicatif)

Des risques, nuisances et servitudes s'appliquent sur le territoire. Se reporter aux pièces n°4b et 4c ainsi qu'aux annexes du PLU (pièces n°6 et 7)

Liste des emplacements réservés définis au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

N°	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire
1	Liaison douce entre le lotissement des Meuilles et le lotissement de l'Épaillette	Champagnole – Rue des Meuilles / Rue de l'Épaillette	Commune
2	Liaison douce le long de l'avenue de la Libération	Centre-village – Avenue de la Libération	
3	Extension du cimetière communal	Centre-village – Montée de la Castillière	
4	Espace public de proximité et aires de stationnement	Centre-village – route de Gerbey	